



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Lundi 24 juin 2024, Grande salle, 19h33

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil général
3. Appel
4. Validation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 11 décembre 2023
6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
7. Communications des délégués des associations intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis municipal 2024/22 : gestion et comptes
10. Préavis municipal 2024/23 : arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026
11. Préavis municipal 2024/24 : approbation des statuts et de l'adhésion à l'Association Intercommunale pour l'Épuration de la Région de Grandson (AIERG)
12. Préavis municipal 2024/25 : crédit complémentaire de CHF 52'071.30 pour l'étude de la révision du PACom
13. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion-finances pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025
14. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau

Le Président fait la communication suivante :

- La nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) implique certaines adaptations pour la gestion des documents et autres liés au Conseil, ainsi que pour les votations/élections. Il indique que rôle de conseiller est une fonction publique. Si une personne du Conseil prend la parole, son nom est noté dans le procès-verbal, sauf exception vue avec les autorités compétentes.

2. Assermentations au Conseil Général

Une assermentation est demandée :

- Payrard Marc Antoine

Il est officiellement assermenté par le Président. Dès lors, le nombre de conseillers se monte à 50.

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 36 membres sur 50.

Le Conseil peut donc délibérer.

Dans la salle se trouvent deux auditeurs dont les noms sont connus par le Bureau.

4. Validation de l'ordre du jour

Aucune modification n'est demandée.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité (0 non ; 0 abstention).

5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 11 décembre 2023

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

M. Daniel Hess demande une modification concernant son intervention en dernière page du procès-verbal. A la place de : « une situation impactant les petites communes » il faut lire désormais « une situation de déséquilibre entre la politique du Canton concernant les projets d'agglomération pour attirer les contribuables et leurs impôts et leurs charges des structures intercommunales qui sont réparties à tous les membres, donc aux petites communes ». De plus, il indique que son intervention était en tant que rapporteur de la CoGeFi.

Le Président soumet la modification au Conseil.

Ce dernier, l'accepte à l'unanimité (0 non ; 0 abstention).

Le Président soumet le procès-verbal modifié à l'approbation du Conseil.

Le procès-verbal du 11 décembre 2023 modifié est accepté à l'unanimité (0 non ; 0 abstention).

6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente

Le Président indique qu'il n'y a pas eu de lettres et pétitions.

7. Communications des délégués des associations intercommunales

Les 2 délégués étant excusés, il n'y a pas de communications.

8. Communications de la Municipalité

Jean-François Jeannin, Syndic (Administration générale, police des constructions et relations extérieures)

- Décharge des Echatelards : le dossier est en cours de négociation entre les avocats et les tribunaux. Une séance d'information a eu lieu le 27 mars 2024 mais n'a pas apporté beaucoup plus d'éléments. L'avocat du groupe des opposants nous informe régulièrement l'avancée des négociations.
- Chemin de la Outre : un conseil avait été demandé auprès du voyer pour obtenir une interdiction de circuler pour les poids lourds. Une demande d'installation d'un tel dispositif a été adressée à la DGMR. Après plusieurs entretiens et échanges de courriers, cela a été refusé le 9 janvier 2024 pour motif : pas suffisamment de circulation de poids lourds sur ce tronçon. La Municipalité a pris contact avec un bureau d'ingénieurs spécialisés dans la circulation confirmant la décision de la DGMR. Il faut relever que suite à la fermeture de la décharge de Valeyres-sous-Montagny le 31 décembre 2024, la circulation devrait certainement diminuer. La Municipalité réfléchit à trouver des solutions pour dissuader les poids-lourds sans compliquer la circulation des cars postaux et des agriculteurs
- Cimetière : un avis de désaffectation du cimetière est paru dans la FAO d'avril 2024 et au pilier public. Les travaux commenceront cet automne.
- Police des constructions : transformation « dite Grange à Toki » : à la suite de la prolongation du permis de construire avec échéance au 27.04.24, le chantier a lentement commencé. En raison du manque d'activité sur ce chantier en avril et mai, un courrier a été adressé au promoteur. Comme l'entrepreneur est le promoteur, la Municipalité ne souhaite pas que ce chantier devienne le chantier tampon de l'entreprise.

Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale (Ecoles, affaires sociales et santé)

- Pour faire suite au dernier Conseil, au sujet de la faisabilité Giez-Montagny, le dossier est toujours en cours.
- ASIGE (écoles) : le comité intercommunal a adopté le budget 2024-2025. Suite aux importants changements d'horaires CFF en décembre prochain, l'horaire continu des 7-8^{ème} sera mis en place dès la rentrée du mois d'août pour Champagne.
- RAdeGE (accueil de jour) : à l'assemblée générale de mai, les comptes 2023 ont été validés.
Concernant le préscolaire (0-4 ans), un projet de bâtiment multi fonctionnel est en projet à Onnens pour répondre à la demande de la population mais effectivement pour aller dans le bon sens des demandes de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants)

- ARAS : bilan intermédiaire du concept OASIS (visant à favoriser l'accessibilité aux prestations sociales pour la population du district afin de lutter contre le non-recours). Depuis juin 2023, le concept est positif. Il a de bons échos et un solide réseau de partenaires. Au bilan intermédiaire, les prestations délivrées par OASIS sont : 65% d'orientation, 23% d'information et 10% d'administratif. Il y a moins de dépôt de demandes de prestations (23%).

Hervé Kemmling, Conseiller municipal (Infrastructures et travaux publics)

- En réponse aux questions posées lors des derniers conseils, la Municipalité apporte les réponses suivantes :

1. Hauteur des candélabres dans le quartier En Pierre : une adaptation sur deux candélabres a eu lieu en juillet 2023 et a été prise en charge par l'entreprise. Une confirmation écrite a été fournie par l'entreprise Duvoisin-Groux nous confirmant que l'installation des travaux de 2020-2021 est conforme.

2. Concernant les pavés de délimitation du domaine public à celui du privé, il s'agit de l'emplacement standard, surtout en présence de murs afin de conserver un alignement esthétique. Ces pavés sont payés par la Commune qui induit les travaux mais ils deviennent propriétés du propriétaire foncier par la suite. Des renseignements ont été pris auprès du voyer des routes à ce sujet. Il n'avait jamais eu cette question auparavant et selon son avis, la réalisation d'une convention d'entretien est démesurée vis-à-vis de l'objet et de sa longévité. La Municipalité partage cet avis.

Nous soulignons le fait que pour la plupart des propriétés, des pavés étaient déjà existants sur la limite et qu'il s'agissait d'un renouvellement de la situation existante.

- Concernant le préavis 2022/15 concernant l'étude de l'assainissement des réseaux souterrains du secteur Petit Montborget – route d'Orges : l'étude suit son cours selon la procédure standard et conformément au préavis déposé. Pour ce projet, la Municipalité s'est basée sur les deux derniers projets similaires réalisés en 2014-2015 et 2020-2021 ainsi que sur l'étude des circulations et de modération du trafic réalisé en 2010 par le bureau Christe & Gygax.

Le projet est actuellement en deuxième révision auprès de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ainsi que des autres services de l'état concernés. Le dossier devrait être déposé à l'enquête dans le courant de l'été. Une séance d'information publique du projet a eu lieu le 05 juin dernier et les propriétaires fonciers riverains ont été invités personnellement ainsi que les habitants dans le cadre du tout-ménage.

Les appels d'offres selon la procédure des marchés publics sont aussi en cours en ce moment.

La Municipalité souhaite venir avec une demande de crédit d'investissement cette fin d'année pour un début de travaux à la fin de l'hiver 2025.

- Routes : des travaux d'entretien ont eu lieu dans le courant de juin avec du pontage de fissures et du reflashage.

Le chemin en tout-venant entre Perreye et Orges ainsi que l'accès au refuge seront remis en état sur le même principe que ceux effectués en 2022, à savoir le chemin d'accès à la déchèterie de la Râpe et ceux au sud du village entre Giez et Valeyres.

Alexandre Widmer, Conseiller municipal (Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable)

- Eglise : l'automne dernier des mesures ont été effectuées concernant la stabilité du clocher. Des contrôles géométriques ont été effectués concernant les fissures comme en 2017. À la suite de variations thermiques et hydrogéologiques, de sensibles variations allant de 7 à 9 mm ont été constatées au sommet du clocher. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Le maintien d'un contrôle quinquennal est conseillé.
- PaCom : le Conseil d'Etat a accepté le PACom tel que présenté en 2023. Une opposition a été déposée à la Cour de droit administratif (CDAP). Cette opposition est maintenue et a un effet suspensif sur l'entrée en vigueur du PACom. Ce recours ne concerne qu'une parcelle, et ne touchant pas directement au règlement ou au plan général, l'avocat-conseil a obtenu une levée partielle de l'effet suspensif. Le PACom est entré officiellement en vigueur. La Municipalité est dans l'attente de l'opposition en cours. Les coûts supplémentaires engendrés sont pris sur la bourse communale.

Bernard Milliet, Conseiller Municipal (Finances, sécurité publique et informatique)

- SDIS Nord Vaudois (service du feu) : la modification des statuts concernant les jeunes sapeurs-pompiers est entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Il existe 3 sections JSP à Montagny, Yvonand et Yverdon.
- Une seconde modification des statuts sera proposée pour les mettre en conformité avec les exigences du Canton et adapter la gouvernance. La Municipalité regardera avec le Président pour confirmer si la commission ad-hoc qui s'est déjà penchée sur les statuts pourra à nouveau fonctionner.

Des courriers vont prochainement être envoyés pour le recrutement du 7 novembre 2024. Le SDIS a particulièrement besoin de membres de notre secteur pour le DAP Y3 de Montagny.

- ORPC Nord Vaudois (protection civile) : il y a une nouvelle base opérationnelle à Orbe depuis ce printemps.
- Informatique / Comptabilité (MCH2) : la Commune de Giez a bien fait de changer de prestataire en 2024, ce qui permettra de réaliser dès 2025 les travaux de préparation pour passer au standard comptable MCH2 en 2027. En effet, notre ancien prestataire a été repris et les communes concernées devront faire les deux changements parallèlement, pratique qui est déconseillée par le Canton.

M. Daniel Hess demande des éclaircissements par rapport aux horaires continus à Champagne et si cela va engendrer des frais supplémentaires par rapport aux repas et la surveillance. **Mme Mélanie Céna**, Municipale annonce que cela concernera environ 140 élèves de 7 et 8^{ème} et concède que ces frais auront une incidence sur les frais du coût du réseau et des repas. Cela a été estimé à CHF 70-80'000.- de surcoût.

Par contre, le fait que les enfants resteront sur place à midi, 2 lignes de transports ne seront plus utiles. Elle précise qu'une ligne coûte environ CHF 100'000.-.

M. Daniel Hess souhaite des renseignements sur l'étude de faisabilité d'un trottoir sur la Route du Petit Montborget. **M. Hervé Kemmling**, Municipal lui répond que l'étude de 2010 faite par le bureau Christe et Gagax a été reprise. Différentes options ont été discutées. Le marquage au sol est la solution la plus économique. Le trottoir franchissable équivaldrait à une solution intermédiaire pour la route du Petit Montborget et représenterait une plus-value d'environ CHF450 à 500 le mètre linéaire, représentant un montant d'environ CHF150'000.-. Quant aux trottoirs, cela ne serait pas possible et très cher. La solution serait un marquage au sol avec 3 modérateurs de trafic (chicanes) sur la descente.

Le projet du Petit Montborget devrait être mis à l'enquête dans le courant de cet été.

M. Christian Duvoisin s'étonne que la Municipalité avance sur le dossier du Petit Montborget sans obtenir les accords du Conseil, notamment sur la possibilité de mettre un trottoir. Le Conseil serait mis devant le fait accompli.

En outre, **M. Christian Duvoisin** ajoute que 2 lampadaires ont bien été changés au quartier En Pierre mais que d'autres lampadaires (au nombre de 4) ne seraient toujours pas conformes. Si par malheur, quelqu'un devrait en toucher un avec ses machines, cela serait à la charge de la Commune. Il s'adresse directement au Président et à la Secrétaire en indiquant qu'il veut que cela soit inscrit au procès-verbal.

Le Président remet à l'ordre **M. Christian Duvoisin** en lui indiquant les éléments suivants :

- Il n'a pas à donner des ordres au Bureau sur la manière de rédiger le procès-verbal, car ce dernier sera soumis pour approbation lors du prochain Conseil. Si des éléments inscrits audit procès-verbal ne reflète pas les propos échangés durant le Conseil, il est possible de demander une modification, soumise à l'approbation dudit Conseil.
- La Municipalité agit dans ses prérogatives et son champ de compétences attribués par le Conseil. Dès lors, si un conseiller veut que la Municipalité traite un dossier spécifique hors des préavis soumis au Conseil, il doit utiliser les droits d'initiative selon le règlement du Conseil (art. 53 et suivants). Le fait d'interpeller la Municipalité de telle manière (cf. intervention précédente de M. Christian Duvoisin) n'est pas adapté à ce droit d'initiative. En outre, il est rappelé que de donner des ordres de telle manière peut s'apparenter à de la cogestion.

M. Hervé Kemmling, Municipal explique le fonctionnement d'un projet. Il y a une demande de préavis avec une mise à l'enquête. Elle amène un projet avec un financement.

M. Alberto Perez voudrait connaître quelles seraient les possibilités pour une modération de trafic sur la route du Chemin de la Outre. **M. Jean-François Jeannin**, Syndic répond que la route appartient au 2/3 tiers à la Commune de Grandson. Tous moyens de modérations de trafic compliqueraient la circulation des cars postaux et du trafic agricole.

9. Préavis municipal 2024/22 : Concernant la gestion et les comptes 2023 de la bourse communale

M. Bernard Milliet, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève le résultat global d'une gestion prudente et consciencieuse de la Municipalité, en cette période d'incertitude économique pour les privés, les entreprises et les communes.

Le texte et les chiffres mentionnés dans le préavis municipal donnent les informations nécessaires. Ils précisent :

- La provision pour pertes sur les débiteurs a été augmentée de CHF 184'000 à CHF 210'000.
- Les comptes concernant le chauffage font à nouveau ressortir des charges d'entretien extraordinaires. Ils recommandent à la Municipalité d'examiner les solutions possibles afin d'éviter que ce compte ne devienne un puits sans fonds

Les emprunts bancaires s'élèvent à CHF 4,69 millions rémunérés à un taux moyen de 0,8%.

Concernant le fonds de réserve (le fonds scolaire et bibliothèque), bien que le Conseil Général eût accepté le préavis concernant la liquidation du compte et l'affectation du solde à la fin 2025 au budget ordinaire de la Commune, la CoGeFi propose aux représentants de la Municipalité de revoir cette décision de dissolution et d'utiliser ce fonds pour soutenir les efforts de l'association PartaGiez.

La Commission propose d'approuver le préavis 2024 / 22 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le préavis municipal 2024 / 22 « Concernant la gestion et les comptes 2023 de la bourse communale » est accepté à l'unanimité (0 non ; 0 abstention).

Le Conseil général de Giez décide :

1. D'accepter la gestion et les comptes 2023 de la bourse communale

10. Préavis municipal 2024/23 : Concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026

M. Bernard Milliet, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission propose d'approuver le préavis 2024 / 23 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Perez Alberto souhaite connaître la différence entre le taux d'imposition moyen vaudois de 67,6% et le taux moyen d'imposition de la région du Nord vaudois de 72%.

M. Bernard Milliet Municipal, répond que la nouvelle péréquation se basera sur la moyenne cantonale. En ce qui concerne le taux moyen de la région qui est plus élevé, cela est lié à une capacité financière moins forte des communes du Jura-Nord vaudois.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le préavis municipal 2024 / 23 : « concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 » est accepté à l'unanimité (0 non ; 0 abstention).

Le Conseil général de Giez décide de :

1. Le maintien du coefficient de l'impôt communal à 68% de l'impôt de base

2. Les autres impôts et droits de mutation perçus par la Commune de Giez restent inchangés par rapport à l'arrêté d'imposition 2024

11. Préavis municipal modifié (17 juin 2024) 2024/24 concernant l'approbation des statuts de l'adhésion à l'Association Intercommunale pour l'Épuration de la Région de Grandson (AIERG)

M. Hervé Kemmling, Municipal, donne la lecture du préavis municipal modifié le 17 juin 2024.

Le Président demande aux rapporteurs de la CoGeFi et de la Commission ad hoc s'ils ont bien reçu le préavis modifié du 17 juin 2024 et s'ils ont pu en tenir compte dans leurs rapports respectifs.

Les deux rapporteurs confirment que oui.

M. Laurent Nobs, rapporteur de la Commission ad hoc donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève qu'une adhésion permettrait à la Commune de Giez de faire entendre sa voix et n'entraînerait aucune répercussion négative, tant au niveau financier qu'opérationnel.

La Commission ad hoc propose d'accepter le Préavis 2024/24 tel que présenté.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que cette adhésion en tant que membre de l'AIERG remplacerait le statut actuel de Commune « conventionnée » établi en 1985.

Les statuts de l'AIERG ne parlent pas du tout de la réalisation et de l'entretien des canalisations de connections entre les communes et les STEPS au-delà des limites communales.

La commission souligne que le compte des eaux d'épuration doit s'équilibrer par le principe « du pollueur-payeur », donc par un ajustement des taxes communales.

Les informations financières rapportées dans le préavis se portent d'une part sur les coûts de l'épuration, mais également sur la participation aux investissements. Cela signifie que d'ici quelques années, la commune, qu'elle soit membre associé ou conventionnée, devra financer cet investissement, supporter les intérêts y relatifs et son amortissement comptable.

En conclusion, que la Commune soit membre associé ou conventionné, cela ne devrait pas changer les aspects financiers mais l'adhésion permettrait de pouvoir prendre la parole et participer aux décisions de l'AIERG.

La Commission propose d'approuver le préavis 2024 / 24 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le préavis municipal 2024 / 24 « approbation des statuts et de l'adhésion à l'Association Intercommunale pour l'Épuration de la Région de Grandson (AIERG) » est accepté à l'unanimité (0 non ; 0 abstention).

Le Conseil général de Giez décide :

- 1.D'accepter les l'adhésion à l'Association Intercommunale pour l'Épuration de la Région de Grandson (AIERG)***
- 2.D'adopter les statuts de l'AEIRG tels que présentés***

12. Préavis municipal 2024/25 relatif à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 52'071.30 au préavis n°2016/19 concernant l'étude en vue de la révision du plan générale d'affectation (PGA) (désormais : plan d'affectation communal : PACom)

M. Alexandre Widmer, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFI), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que sur la forme, étant donné que le montant a déjà été dépensé, que l'investissement figure dans les comptes de la bourse 2023 qui fait l'objet du préavis 2024/22, l'acceptation de ce dernier fait déjà office d'acceptation par le Conseil de ce dépassement.

La Commission propose d'approuver le préavis 2024 / 25 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Alberto Perez demande quelle est la différence entre PGA et PACom.

M. Alexandre Widmer, Municipal répond que PACom est la nouvelle formulation et que cela remplace le PGA.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le préavis municipal 2024 / 25 : « Préavis municipal relatif à la demande d'un crédit complémentaire CHF 52'071.30 au préavis N 2016/ 19 concernant l'étude en vue de la révision du plan général d'affectation (PGA) désormais : plan d'affectation communal PACom) » est accepté (35 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention)

Le Conseil général de Giez décide :

- 1.D'accorder le crédit d'investissement complémentaire de CHF 52'071.30 pour la révision du plan d'affectation communal (PACom)***
- 2.De financer ce dépassement par un emprunt aux meilleures conditions du moment et/ou par les liquidités courantes***

13. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion-finances pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Renouvellement du Bureau

Le Bureau se représente au complet à leurs fonctions respectives. Le Président souligne que Serge Pidoux, sous-scrutateur, est le mari de la Secrétaire du Conseil. Il

demande à l'assemblée si cela pose un problème. Personne ne souligne un désaccord.

Il demande si d'autres personnes sont intéressées par une des fonctions du Bureau (Président, Vice-président, scrutateur, sous-scrutateur). Aucune autre candidature n'est formulée.

La parole n'étant pas prise, le Bureau est réélu tacitement par acclamation.

- Président Benoît Kemmling
- Vice-président Christian Wilhelm
- Scrutatrice Sophie Chevalier
- Scrutateur Jonas Schneider
- Sous-scrutateur Serge Pidoux
- Sous-scrutateur Antonietta Derosa Favre

Renouvellement de la Commission de gestion-finances

M. Daniel Hess ne souhaite pas se représenter à la CoGeFi, tandis que **Mme Laurence Gadolini** accepte de devenir membre à la place de suppléante.

Le Président tient à remercier **M. Daniel Hess** pour son travail durant toutes ces années.

M. Nils Bärtschi indique qu'il laisse sa place comme suppléant si quelqu'un est intéressé. Le cas échéant, il est d'accord de continuer.

Le Président indique que **M. Eric Cottens** a émis son souhait de continuer comme membre, malgré son absence au Conseil ce jour.

Il demande si d'autres personnes sont intéressées par une des fonctions à la CoGeFi (membre ou suppléant). Aucune autre candidature n'est formulée.

Personne ne se propose comme 2^{ème} suppléant. Le Président indique qu'il serait bien d'en trouver un lors du prochain Conseil.

- Membre Mme Nadège Germond
- Membre M. Christian Duvoisin
- Membre M. Eric Cottens
- Membre M. Peter Schwegler
- Membre Mme Laurence Gadolini
- Suppléant M. Nils Bärtschi
- Suppléant Non pourvu

Le Président rappelle que la commission désigne son président. Ce dernier sera chargé de rapporter. Le rapporteur doit changer chaque année.

14. Divers et propositions individuelles

Mme Sophie Chevalier souhaiterait savoir si une bande piétonne, allant du collège jusqu'à la Route de Grandson, ainsi que l'installation d'un passage piétons seraient possibles d'être installés. **M. Hervé Kemmling**, Municipal, répond que la pose d'un potelet avait été envisagée. Comme c'est sur une route cantonale, le voyer avait

répondu par la négative et la discussion s'était arrêtée là. Quant à un passage piéton, il faudrait qu'il y ait le passage de minimum 100 piétons/jour. La mode actuelle tendrait plutôt à la suppression de passages piétons existants sur le Canton. La Municipalité va se pencher sur la pose d'une bande piétonne peinte au sol.

Mme Antonietta Derosa Favre souhaite revenir sur le sujet de la vitesse du trafic sur le Chemin de la Outre avec les poids lourds. Des mesures seraient bienvenues mais il faudrait que la visibilité soit améliorée par des haies entretenues et contenues. **M. Marcel Montandon** demande si le 30km/heure serait possible pour limiter la vitesse du trafic. **M. Jean-François Jeannin**, Syndic, souhaite faire une étude de faisabilité et de propositions à la DGMR. Un contrôle des haies sera effectué.

M. Frédéric Duvoisin voudrait savoir si la remise en état en tout-venant concerne aussi la route allant de Perreye aux villas. Il souhaite donner une information concernant le ruissellement d'un terrain cultivé privé sur sa parcelle cultivée afin que la Commune soit attentive lors d'une éventuelle prochaine réfection.

Le Président indique à **M. Frédéric Duvoisin** que les litiges entre privés ou des éventuelles prétentions liées à des dommages sont à traiter en dehors du Conseil, car cela n'est pas de sa compétence.

M. Daniel Hess, membre sortant de la CoGefi, souhaite remercier la collaboration avec la Municipalité et le Bureau. Il souligne que le rôle de la CoGefi n'est pas de rentrer en conflit mais d'aider le Conseil général et la Municipalité. Sa force est la complémentarité de ses membres.

M. Denis Amiet souhaite savoir si le ralentisseur installé à l'entrée du village depuis Orges est adéquat vu son emplacement dans une courbe. **M. Hervé Kemmling**, Municipal lui répond que cela fait partie du projet Route d'Orges-Petit Montborget. L'installation durera 6 mois avec une période de comptage. A la suite de cet essai, une analyse sera effectuée.

M. Benoît Kemmling, en tant que conseiller et non pas Président, annonce différentes manifestations du village : le Nordsband fera un concert le 29 juin avec apéro et grillades. La retransmission du match de l'Euro 2024 avec l'équipe Suisse, organisée par PartaGiez, se fera en parallèle à l'ancien abattoir. Le traditionnel 1^{er} août se fera au refuge de Giez avec de la raclette tandis que le 16 septembre, aura lieu le Lundi du Jeûne. Les manifestations se feront par n'importe quel temps du fait que les 2 amicales (l'Amicale du 1^{er} août et l'Amicale du four) ont acheté en commun une grande cantine de 6x14 mètres.

En outre, il y aura également le Festival du Lombric en août.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h47.

Une verrée est servie.

Ainsi fait à Giez, le 3 juillet 2024

Le Président



Benoît Kemmling



La Secrétaire



Nadia Pidoux